



Action 24 (automne 2010)

essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org

Blogue : <http://indexation.blog4ever.com/>

Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 11, numéro 3

Régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Mandat des membres du comité consultatif et du comité ad hoc

Recommandation de la Commission des finances publiques

« La création d'un Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation, distinct des comités de retraite, au sein de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Ce comité, dont la forme et le mandat restent à préciser, pourrait être constitué de représentants des associations de retraités, des syndicats et du gestionnaire des régimes et pourrait agir comme interface de discussion et de travail entre les principaux acteurs concernés par cette question. Le comité devrait répondre au conseil d'administration de la CARRA et le résultat de ses travaux pourrait figurer au rapport annuel de cet organisme. »

Rapport intérimaire de la Commission des finances publiques, page 8

Mesdames et messieurs les députés,

La recommandation de créer un comité consultatif, et même un comité ad hoc, si nécessaire, découle des pressions des associations de retraités qui demandent la réindexation des rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic pour les années de service de 1982 à 1999.

L'objectif des pressions des associations de retraités a toujours été très clair : **corriger les rentes de retraite en les revalorisant et/ou en les réindexant**. La commission parlementaire portait sur les pistes de solution possibles. Voilà le véritable mandat du futur comité.

La recommandation de la commission découle de cette demande spécifique des retraités.

N'est-ce pas ce que signifie le libellé « **sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation** » ?

Arlette Bouchard, présidente

Un comité ad hoc

La session parlementaire progresse.

Le comité consultatif n'est pas encore formé.

Les associations de retraités n'ont reçu aucune nouvelle.

Verrons-nous ce comité en action avant la fin d'octobre ? Il est urgent qu'il se mette au travail.

Même si les syndicats n'ont pas encore manifesté le désir de participer, les associations de retraités sont prêtes à s'asseoir ensemble et à travailler.

Déjà, le printemps dernier, dans une action commune, le RRAME, l'ADR et l'AREQ s'étaient unis pour obtenir la recommandation de la Commission des finances publiques.

Ces trois associations, sans compter les autres, sont déjà dans l'action.

Le RRAME demande la création immédiate du comité ad hoc.

Qui choisira qui ?

Qui choisira les associations de retraités et les syndicats représentés au comité consultatif ?

Est-ce que ce seront les membres de la commission des finances publiques ? La CARRA ? Le Conseil du trésor ? Et sur recommandation de qui ?

Diminution de l'information fournie par la CARRA

Depuis janvier dernier, l'information sur l'état de nos rentes de retraite a diminué.

En effet, jusqu'en janvier 2010, la CARRA fournissait aux retraités deux avis annuels d'État de dépôts, l'un en janvier, l'autre en juillet. En janvier dernier, on nous informait que le deuxième avis était aboli et serait remplacé par un seul en janvier prochain. S'il est plus complet, pourquoi pas, mais...

Depuis sa fondation, pour tous les retraités des secteurs public et parapublic, le **RRAME demande un rapport simplifié des états financiers de la CARRA**. Rien de plus normal, quand on sait que toute personne économisant pour sa retraite (en plaçant une partie de son salaire dans des fonds de placement) reçoit un rapport financier d'une banque, d'une caisse ou d'une autre institution. Dans plusieurs cas, le rapport est trimestriel.

Madame Monique Jérôme-Forget trouvait cette demande légitime et justifiée. Ce rapport simplifié n'est toujours pas disponible malgré les multiples modèles produits par le RRAME. Un exemple faisait d'ailleurs partie de notre mémoire présenté en février 2010.

Le nombre d'associations de retraités

Puisque ce comité découle d'une demande des **associations de retraités**, celles-ci devraient être **majoritaires** sur leur propre comité.